

Lille, le 23 août 2023

DRANE

Affaire suivie par :
David DETEVE
Tél : 03 20 12 14 56
Mél : drane@region-academique-hauts-de-france.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

FEUILLE DE ROUTE DE LA DRANE

La feuille de route de la DRANE décline à l'échelle de la région académique les priorités définies par la direction du numérique pour l'éducation à travers sa stratégie du numérique pour l'éducation pour la période 2023-2027.

Ces priorités d'action sont conduites en étroite collaboration avec la direction régionale des systèmes d'information (DRASI), les DASEN, les missions numériques départementales, les corps d'inspection, la déléguée à la protection des données et l'ensemble des services académiques ou de région académique.

Un écosystème engagé au service d'une politique publique partagée

- Renforcer la gouvernance du numérique pour l'éducation aux niveaux national et local.
- Partager des indicateurs à des fins de pilotage et d'évaluation.
- Définir un équipement individuel type pour l'élève (collège et lycée).

Travailler en synergie avec les différentes collectivités et la DRASI au sujet des politiques d'équipement (matériel et ressources) des écoles et établissements.

- Mettre en place des instances de gouvernance du numérique éducatif.
- Intégrer les différentes collectivités, conseil régional, conseils départementaux, communautés de communes, associations des maires à la réflexion sur les enjeux du numérique et stratégies de déploiement.
- S'appuyer sur la convention de partenariat établie avec les collectivités dans le cadre du projet ENT HDF pour favoriser les échanges entre tous les acteurs engagés dans ce projet structurant.

Fournir, avec l'appui de la DRASI et du SRAES, à tous les échelons de pilotage (école, établissement, circonscription, bassin, DSDEN, académie, région) des indicateurs pertinents concernant :

- L'ENT (visites, statistiques, et usages)
- Pix et Pix+edu (niveau de maîtrise des compétences numériques et besoins en accompagnement et formation)
- L'équipement

- L'utilisation des ressources numériques et services en ligne
- La formation initiale et continue (nombres de formations au numérique, de personnels formés...)

Décliner au niveau local les réflexions autour d'un équipement numérique de base pour l'élève ainsi que son accès au réseau et aux ressources.

- Travail à mener en collaboration avec les collectivités, les équipes de direction, les corps d'inspection et les équipes pédagogiques.
- Engager une réflexion autour de la redéfinition des espaces de travail qui incluent les outils numériques.
- Veiller en lien avec la DRASI à la bonne intégration de ces équipements au sein de l'infrastructure des établissements et la sécurisation de leur accès.

Un enseignement du numérique qui développe la citoyenneté et les compétences numériques

- Assurer l'acquisition des compétences numériques tout au long du parcours scolaire.
- Permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés à l'ère du numérique.

S'appuyer sur le référentiel de compétences numériques pour maintenir les élèves dans un dynamisme d'acculturation numérique (certification PIX/CRCN).

Tout au long du parcours de l'élève :

- Développer l'aisance au numérique (pour rechercher, pour collaborer, pour produire des contenus, pour travailler à distance...).
- Construire des compétences algorithmiques et logiques.
- Promouvoir la mixité femme/homme dans les filières et les formations numériques.
- Faire du numérique un outil de réussite dans toutes les disciplines en s'appuyant sur des actions éducatives ciblées.

Aider l'élève à forger son identité numérique en orientant ses usages autour d'une éthique visant à développer son esprit critique et à terme sa citoyenneté.

- Développer des pratiques agissant positivement sur le climat scolaire et contribuant à la lutte contre le harcèlement en appui sur des projets fédérateurs (webradio, webTV, concours, défis...).
- Promouvoir un usage raisonné et responsable des réseaux sociaux.
- Accompagner le renforcement des pratiques d'éducation aux médias et à l'information en lien avec la cellule académique et le CLEMI.
- A terme, promouvoir l'inscription de la dimension de l'élève citoyen dans et hors la classe sous forme de charte dans le projet d'école ou d'établissement.

Une communauté éducative soutenue par une offre numérique raisonnée, pérenne et inclusive

- Soutenir le développement des communs numériques.
- Simplifier l'accès aux services numériques en créant un "compte ressources".
- Mettre le numérique au service de l'École inclusive.
- Mieux former les équipes éducatives à la pédagogie avec le numérique.
- Accompagner les enseignants dans le numérique éducatif.

- [Organiser les services numériques éducatifs selon une logique de plateforme interopérable.](#)
- [Mobiliser les données au service de l'École.](#)

Valoriser l'accès aux Communs Numériques (portail.apps, Eléa, Moodle M@gistère) en soulignant l'apport de ces services :

- Mettre en exergue ces outils pérennes et sécurisés qui permettent la mutualisation et la collaboration
- Ancrer ces usages dans les formations en soulignant leurs apports pédagogiques pour les élèves et les enseignants.

En lien avec les acteurs de l'école inclusive et de l'orientation, faire en sorte que le numérique soit au service des élèves à besoins éducatifs particuliers ou décrocheurs :

- Accompagner les enseignants dans les adaptations pédagogiques permises par le numérique
- Répondre à leurs difficultés par un soutien pédagogique.
- Renforcer le déploiement du dispositif TED-i.
- Soutenir les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Renforcer la collaboration avec les partenaires de formation :

- Recueillir les besoins du terrain.
- Cibler ce qui fonctionne et inscrire des modules facultatifs/optionnels dans une logique de parcours.
- Construire une offre de formation certifiante pour une montée en compétences et une valorisation des acquis des formés.
- Soutenir l'action des missions numériques départementales dans leur stratégie de formation.
- Valoriser l'expertise de tous les formateurs de terrain (eRUN, CPD, IANE, formateurs numériques, référents numériques) et favoriser l'essaimage sur le territoire.

Simplifier l'accès aux ressources numériques :

- Faire de l'ENT une entrée unique pour les élèves, les enseignants et les familles pour tous les services numériques pédagogiques.
- Accompagner la mise en œuvre du compte ressources dès 2024.

De nouvelles règles du jeu pour un système d'information ministériel au service de ses utilisateurs :

- [Accélérer la transformation numérique.](#)
- [Gagner en efficience en amplifiant et en soutenant la mutualisation.](#)
- [Gagner en fluidité et en qualité par l'intégration des principes de l'agilité et de l'expérience utilisateur.](#)
- [Développer l'éco-responsabilité.](#)

Accompagner la simplification des systèmes d'information :

- Généralisation d'un système d'authentification unique 1er degré et 2nd degré.

- Renforcer la connaissance et la maîtrise des applicatifs métiers existants et à venir (ETNA) en lien avec la DRASI.
- Maintenir un dialogue permanent avec l'éditeur de la solution ENT pour améliorer l'expérience utilisateur.
- Faire de l'ENT une porte d'entrée unique pour l'accès à toutes les ressources promues par le ministère et les collectivités.

L'éco-responsabilité :

- Prendre appui sur les actions éducatives expérimentées autour de de sobriété numérique : rédaction d'une charte dans une classe de lycée et avec des membres des CVL et CAVL dans un but modélisant et mutualisable.
- Trouver le juste équilibre dans l'organisation des différentes instances : privilégier les visio-conférences pour limiter les déplacements par exemple.
- Mener une réflexion sur les usages plus éco-responsables.

David DETEVE